

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE-PICARDIE

---

# L'Agriculture dans le Laonnois au XII<sup>e</sup> siècle

---

La lecture de quelques chartes de la bibliothèque de Laon, des habituelles de la Cathédrale et de Saint-Vincent, ainsi que le cartulaire de Saint-Martin m'a révélé un aspect assez négligé dans l'étude du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles dans le Laonnois, des questions agricoles dans nos régions.

Laon ayant été au Moyen-Age une capitale du vin, l'étude du phénomène viticole dont je ne nie nullement l'intérêt ni l'importance, a laissé dans l'ombre les documents nous révélant l'état de l'agriculture autour de Laon. Ce n'est pas une vue d'ensemble que j'apporte aujourd'hui, mais un certain nombre de renseignements sur les fermes du Laonnois, partiels certes, mais au demeurant très suggestifs.

Je pense qu'il faut, dans les fermes du Laonnois distinguer d'abord, les implantations anciennes mérovingiennes et carolingiennes de celles créées au XII<sup>e</sup> siècle.

Nous traiterons d'abord de trois fermes appartenant à l'évêché et au chapitre de la cathédrale depuis un temps immémorial, je parle des fermes de Saint-Marcel, Vaux et Aille.

La ferme de Saint-Marcel était une possession de Clovis où la reine Clotilde avait fondé une chapelle en l'honneur de Saint Marcel de Châlon-sur-Saône, ce martyr qu'elle affectionnait. Cette fondation allait donner le nom de ce saint au quartier, et mettre sous sa protection un vieux coin de notre ville, et non, comme on le pensait à la fin du XIX<sup>e</sup>, sous la protection de Saint Marcel de Paris.

Mais quoiqu'il en soit, la ferme de Saint-Marcel avec sa chapelle, passe dans les biens de la Cathédrale au moment du baptême de Clovis. Elle était exactement située sur l'emplacement des écoles communales, au croisement de la rampe Saint-Marcel, boulevard Brossolette et rue Léon-Nanquette ; encore vers 1920, était sur cet emplacement une ferme.

Si nous ne connaissons pas la superficie de la ferme de Saint-Marcel, nous savons que celle de Vaux comprenait 69 hectares assortis d'un pressoir, d'un verger, d'un jardin avec charmille où l'évêque venait quotidiennement à la belle saison. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'évêque Brichanteau fit reconstruire un beau pigeonnier, qui existe, toujours rue du Colombier.

Ces deux fermes étaient frappées du droit de régale, c'est-à-dire qu'à la mort de l'évêque ou à sa démission ou lorsqu'il était suspendu de ses fonctions pour fautes graves (ce fut le cas de Gaudry, en 1112, lors de l'assassinat de Gérard de Quierzy dans la Cathédrale, par le frère et les familiers de l'évêque) le roi avait droit de s'emparer des biens meubles des fermes, des récoltes de blé, vin et bacon, plus simplement, des jambons.

Lors du sacre, dans la Cathédrale, de Philippe 1<sup>er</sup>, celui-ci avait libéré ces fermes du droit de régale, mais la promesse royale resta lettre morte au temps de l'évêque Elinand, et plus tard, au temps de l'évêque Barthélemy, et aussi sous le règne de Louis VI le Gros, malgré les protestations épiscopales.

C'est pourquoi l'évêque Gautier de Mortagne, le bâtisseur de notre Cathédrale, protesta énergiquement auprès du roi Louis VII le Jeune et obtint de lui une charte relevant de la régale Vaux et Saint-Marcel. Cette charte est pour notre étude fort intéressante, puisqu'elle nous donne des détails sur ces exploitations (1). Le roi, en effet, promet de ne plus s'approprier le produit des vignes du Breuil (emplacement de la gare), ni de faire main basse sur la subsistance des serviteurs de ces deux fermes, comprenant les maîtres d'attelages (chevaux, bœufs, troupeaux de moutons), les gardes des granges, les vachers et pasteurs. Cela dénote donc un nombreux personnel dans l'exploitation. L'acte spécifie de plus, que le roi ne pourra plus s'emparer du fourrage nécessaire aux bêtes, ni des grains mis de côté pour les semences, d'où présence de granges. Il ne pourra prendre les produits entreposés dans ces fermes, tels le bois de construction et de chauffage, ni, ce qui est très important, les outils de travail en fer, les outils de fer (fer de charrue et bêche) ayant considérablement amélioré les rendements des labourages, en retournant le sol plus profondément.

Le chapitre de la cathédrale possédait un antique domaine, la ferme d'Aquila, au village d'Aille, sur les bords de l'Ailette, dans un site près de Chermizy et Vauclair, ravagé par la guerre 1914-1918. Cette ferme avait été donnée à la Cathédrale en 893 par l'évêque Didon. Elle s'étendait sur 48 hectares 95 ares répartis en 20 verges de jardins, 130 de vergers, 74 arpents de terre, 6 arpents de prés, 12 arpents de bois, plus 181 verges de prés sur le territoire de Geny. Pour Vaux et Aquila la superficie est très réduite, elle ne dépasse pas 70 hectares.

A côté de ces petites exploitations anciennes, apparaissent, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, des fermes dont les superficies passent brusquement au-dessus de 200 hectares. C'est le cas de la ferme de Presles-l'Évêque, établie sur le haut du coteau, au-dessus du village de Presles par l'évêque Gautier de Mortagne. Ce dernier, pour financer la construction de la Cathédrale, se préoccupe des revenus de la manse épiscopale. Nous avons vu l'accord qu'il passe pour Saint-Marcel et Vaux avec le roi Louis VII, mais nous le voyons

---

(1) Arch. Aisne, G 2, n° 24.

intenter un procès retentissant à son prédécesseur, Barthélemy de Jur, qui a démissionné cinq ans avant pour se faire simple moine cistercien à Foigny. Gautier accuse Barthélemy d'avoir dilapidé en faveur des cisterciens et surtout des prémontrés les biens fonciers de la manse épiscopale. Barthélemy quoiqu'alors très âgé, comparait devant un tribunal où préside l'archevêque de Reims, en présence du roi Louis VII et se défend en rétorquant n'avoir donné ni ares ni vinage de la manse épiscopale, reconnaissant avoir donné aux chanoines de Laon des porcs mâles dont il se trouvait embarrassé. Cependant l'abbaye de Prémontré présente, reconnaît qu'elle doit à l'évêché de Laon, en compensation des terres de Prémontré et de l'exploitation de Versigny, une somme de 300 livres pour construire une basse-cour comprenant 500 moutons, 20 vaches, 12 chevaux de somme et 20 porcs. C'est alors que Gautier installe une ferme à Presles dont nous connaissons le cheptel important. Anselme de Mauny, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, y adjoint une maison d'habitation et une chapelle (dont il reste un pan de mur). Garnier, qui consacre la Cathédrale vers 1240, construit des écuries et une nouvelle grange, et enfin, pendant la guerre de Cent Ans, ce domaine pour se protéger des bandes armées, s'entoure d'un rempart et d'un fossé. C'est un domaine de 225 hectares, 46 ares, comportant 100 hectares de terres en cinq pièces labourables, cinq pièces de vignes sur les pentes des bois, saulaie et savarts ainsi que trois pièces de prés dits Prés l'Evêque et quelques carrières.

Un acte de 1371 nous montre les greniers remplis de blé, d'avoine, de pois, et dans les celliers s'alignent les queues de vin, c'est-à-dire de très gros barils.

Le long de la voie romaine qui va de Reims à Saint-Quentin et qui passe à Chambry, nous pouvons repérer, dans la campagne laonnoise, deux autres fermes importantes. La première, Laverigny, sur l'emplacement d'une villa romaine, appartenant à la famille de Saint Rémi et qui passe à l'abbaye de Signy au XII<sup>e</sup> siècle, est un vaste domaine comportant 280 jalois de terre d'un seul tenant, fermés par des fossés et bornes, huit pièces de près de 34 jalois, deux grandes pièces de bois et une modeste vigne. C'est une exploitation, avec terres labourables, de 388 hectares.

Légèrement plus au nord, sur le même chemin des Romains, nous trouvons la ferme de Puisieux, près de Chambry. Là aussi ce domaine apparaîtrait encore parfaitement délimité par ses lieux dits ; à l'ouest, la Croix et la Croix Hermant, au nord, la Croix Laur, à l'est, la Croix de l'Anneau et au sud, le marais du Temple qu'il faut franchir, sur le pont qui tremble, avec des bois appelés « longue haie ». Le mot de « haie » nous a expliqué très savamment M. Chaurand, il y a quelques années, désigne, en Thiérache, des étendues forestières assez importantes.

En 1319, après l'arrestation des Templiers, la ferme de Puisieux est cédée aux chevaliers de l'Hôpital, qui reçoivent ainsi 720 jalois de terre, 9 jalois de vignes, 20 jalois de prés ; ils doivent une redevance de 2 muids de froment et un de seigle payables à Saint

Martin pour 29 jalois de terre qui leur fut cédé par les prémontrés. Le jalois de Laon valant 0,52, le domaine de Puisieux représente en langage moderne 470 hectares comparables au 388 hectares de Laverigny, dont la majeure partie est consacrée à la culture. 749 jalois au XIV<sup>e</sup> siècle, 766 jalois au XVIII<sup>e</sup> siècle, on voit l'étendue de la propriété de Puisieux stationnaire.

Dans cette même plaine, au nord, jetons un coup d'œil sur la ferme d'Aulnois, dans la seigneurie d'Hector d'Aulnois. Là, autour du château, des terres labourables d'une superficie de 109 hectares, auxquelles s'ajoutent des prés, saulaies, vivier, moulin, un jardin, des bois et garennes.

Le cartulaire de l'Abbaye Saint-Martin va nous permettre de continuer ce tour d'horizon. Nous ajouterons alors à cette nomenclature quelques grosses fermes du Laonnois, tout en nous donnant des détails sur leur exploitation.

Parmi les possessions de Saint-Martin, il y a d'abord le domaine d'Avains ; c'est une ferme entourée d'un bel enclos, possédant 160 hectares de terres labourables, des prés et des bois, une fontaine et des masures près du corps de bâtiment, et aussi un pressoir, sur une superficie totale de 234 hectares. Mais là, un acte de 1120 nous apprend que cette ferme possédait déjà de nombreuses étables et écuries dont les toits étaient couverts de branchages de saules et de roseaux, que Saint Martin avait droit de prélever dans les marais de Clacy.

Les chartes nous donnent la ferme de Samoussy, entre ce village et Gizy, de 130 hectares, dont 119 en terres labourables, la ferme du Hayon, sur Montigny-le-Franc, de 185 hectares, détruite pendant la guerre de Cent Ans, la ferme de Chaumont, à l'ouest de Presles, dont nous n'avons pas la superficie et aussi le beau domaine de Monstrata-Cultura, Montre Couture, sur la commune de Pont-à-Bucy, détruit lui aussi pendant la guerre de Cent Ans.

Enfin, nous citerons la ferme de Clanlieu, dans le canton de Sains-Richaumont, dont les chartes nous fournissent de nombreux détails nous permettant de suivre l'édification du bâtiment de la ferme, assorti d'un moulin à eau, d'un four, de granges et d'une route empierrée, pour permettre une circulation plus facile des voitures.

On pratique à Clanlieu ce que les actes appellent les trois rigas, c'est-à-dire l'assolement triennal : la première année, l'ensemencement du blé d'hiver, la seconde année, le blé de printemps et la troisième année, la jachère, avec la vaine pâture pour les troupeaux.

Mais très vite, on voit supplanter à la jachère, la culture des pois, légumineuses dont les fanes et racines enrichissent le sol lorsqu'on prend soin de les enfouir après la récolte. On voit aussi dans ces actes, la recommandation de marnier la terre, par étapes successives, pour enrichir le sol. On prend soin aussi d'épandre le fumier des étables et la lie des pressoirs.

Sur ces terres labourables, on ensemence du froment, mais aussi de l'escourgeon, appelé secourgeon, de l'avoine pour la nourriture des chevaux, de l'orge pour la fabrication de la cervoise et un peu de seigle. Aussitôt la moisson, on y fait pâturer les bêtes.

La culture des pois est importante, et le pois du Vermandois est apprécié, même sur les marchés parisiens, pour sa qualité et sa finesse. Le pois est un aliment de base, très utilisé par les ménagères. Le poète, Gautier de Coincy, du début du XIII<sup>e</sup> siècle, raconte que lorsque dans son ménage « la femme veut faire la baronnesse, elle cuisine pois quand son baron réclame purée, et purée quand il réclame pois ». Le Roman de Renard nous apprend ainsi que Brun l'Ours, chargé par le Lion Noble de ramener Renard pour le faire comparaître au tribunal royal pour ses méfaits, se rendant au château de Maupertuis, trouve Renard à table devant une assiette de pois au lard, et Renard de lui rétorquer « qu'avant de se rendre à la Cour, il finit de manger français ».

L'importance de la culture céréalière de nos fermes est mise en évidence par l'apparition de nombreux moulins. Le grain, avant d'être conduit au moulin, est trié. Les plus beaux épis sont réservés pour les semences prochaines ; au contraire, les épis mal venus ou petits sont gardés pour la nourriture des volailles et portent le nom d' « avillaris », grains pour volailles. Dans Renard, nous assistons aux efforts de Goupil pour pénétrer dans ses courtils bien fermés de bonne palissade et haies serrées où sont élevés de nombreux Chantecler, Dame Pinte et Dame Coupé, ainsi que des canards et même des paons. Si, dans Renard, nous apercevons de petites fermes prospères, il suffit de lire quelques pages d'obituaire de Laon pour voir combien le chapon est une monnaie d'échange. Celui qui veut se réserver des messes anniversaires après sa mort, donne souvent deux chapons à prendre en tel courtil. Les loyers des maisons de Laon appartenant à la collégiale Saint-Jean du Bourg sont également payables généralement en deux chapons à la Saint-Martin d'hiver. Voici un premier exemple : Doe, fille d'Alard de Duilet, doit deux chapons sur sa maison située à côté de la rue des Scots (rue des Échos). Voici le deuxième exemple : le chevalier Gérard, qui s'est fait convers à Saint-Martin, donne à l'abbaye une maison sise à Vaux, qui rapporte annuellement huit setiers de vin et deux chapons, etc.

Nous comprenons mieux dès lors, Colin Musset dire dans ses poèmes que « lorsqu'on veut en hiver se aiser, à la broche faut mettre gros chapon arrosé de sauce à l'ail, et au cellier aller chercher du vin claret ». Le seigneur doit à la femme de son fermier qui vient d'accoucher, un blanc-manger, c'est-à-dire un chapon en sauce blanche.

À côté des poulaillers, bien fournis en volaille, apparaissent aussi dans les actes, la mention de très nombreuses granges. Certains lieux campagnards en bas des pentes de notre montagne sont loin d'être déserts. Si à Vaux, on voit une agglomération importante, à Saint-Marcel, entre la ferme épiscopale et la maladrerie de Saint-

Lazare, on trouve un lieudit dit, *campus lupi* ou Champ Leu, avec des installations agricoles importante ; on dénombre en plus des deux granges monastiques, une à Saint-Martin, une aux Cisterciennes du Sauvoir, d'autre granges à des bourgeois. Il y a aussi un pressoir qui appartient à ce fameux Bertrand de Loon, comte d'Espagne, qui mourut en 1134 en Espagne à la Reconquista, et nous apercevons aussi un bourgeois de Laon du nom de Pierre, propriétaire du Champ Leu, céder à Saint-Martin, avec le consentement de sa femme Agnès, quatre galettes de froment et trois quartels de pois à la mesure de Laon, à prendre dans la grange de son courtil situé entre la vigne Huard et la maison des enfants de Jean le Soile. Ceci n'est qu'un sondage dans les actes. Un dépouillement systématique de notre campagne laonnoise nous révélerait, certes, bien d'autre granges près de petites exploitations de bourgeois. Si les poulaillers et les granges nous font déjà découvrir l'importance des cultures céréalières dans notre campagne, le relevé des actes concernant les moulins à eau est encore plus impressionnant et plus significatif. Les moulins à eau foisonnent sur les petits cours d'eau du Laonnois, l'Aisne, la Serre, mais aussi l'Ardon. Pour les moulins à vent, je n'ai pas travaillé la question. Il en apparaît près de l'abbaye Saint-Martin, mais je n'ai pu encore en déterminer la date. Les moulins s'étagent sur le cours de l'Ardon : moulin Bernehier à Leuilly, Banleu, près du village d'Ardon, les moulins de Chivy, Croulet, Estouvelles, Comporté et Clery, avant d'atteindre Merlieux. Donc, sept moulins, les uns à côté des autres.

Celui de Chivy est vétuste au début du XII<sup>e</sup> siècle il est cédé par l'évêque Barthélemy de Jur à Saint-Martin, moyennant sa remise en état contre un muid de farine de bon froment, payable huit jours avant Noël à l'évêque.

Il faudrait aussi faire le relevé des moulins le long de la Serre et de ses affluents, ainsi que sur l'Aisne.

Le moulin au bord de l'eau se présente avec un pré, des saulaies et surtout un vivier avec un pêcherie avec vannes et retenues d'eau munies d'écluses. On voit le fonctionnement de ces écluses séparant un chapelet de viviers à Le Tour, à côté d'un moulin en amont de Neufchatel-sur-Aisne, dans une charte de Vauclair (Le Tour est à l'heure actuelle dans le département des Ardennes, et dépendait du diocèse de Laon).

Ces moulins, leurs pêcheries et viviers, nous les connaissons surtout pour les querelles qu'ils faisaient surgir entre les possesseurs et les riverains.

C'est le cas du moulin de Novvion-l'Abbesse, sis sur la Serre, appartenant à Saint-Vincent qui imagina de changer son implantation et ses vannes, immergeant alors les près et pâtures de l'abbaye Saint-Martin qui protesta avec vigueur. Après procès, expertise, Saint-Vincent fut condamné à construire une écluse et une digue de protection. Sur le même cours d'eau nous voyons à Pont-à-Bucy, l'abbaye Saint-Martin posséder sur une rive une grange avec un

bateau chargé de transporter le grain de cette grange au moulin sis près de l'église, au delà du pont de Nouvion-le-Comte. Or, le bateau chargé de froment ou de farine faisait la navette entre moulin et ferme, mais la navigation n'était pas facile, car sous les arches du pont le passage était étroit et le courant rapide ; il arrivait que le bateau heurta les piles et l'abbaye Saint-Martin fut accusée de détériorer le pont. Après expertise, l'abbaye fut condamnée à réparer les dégâts faits aux piles et de refaire également les vannes, claies et pieux endiguant le courant.

Dans le cartulaire de Saint-Martin, un accord intervient entre les templiers de la maison de Catillon du Temple et les prémontrés de Saint-Martin à propos d'un vivier installé sur l'eau vive du ruisseau Belgicort, petit cours d'eau se jetant dans la Serre près de Remies.

L'affaire fut chaude, puisqu'il fallut trois actes successifs pour arriver à un accord. Ce fut Enguerrand de Boves, seigneur de Coucy qui arbitra le différend avec son conseil de bons hommes, en tant que seigneur possédant haute et basse justice sur la terre de Remies où était le vivier. Outre Enguerrand et son conseil, étaient présents deux chanoines de Laon, ainsi que le maître Mathieu, trésorier de Saint-Pierre-au-Marché. Pour défendre les intérêts de Saint-Martin, son abbé Simon se déplaça lui-même, accompagné de l'économe Hugo et de trois autres prémontrés qui accusèrent les templiers avec aigreur de leur avoir volé le vivier. Pour se défendre, le maître et les frères du temple de Catillon avaient appelé le maître de Puisieux, le maître de Bertaignemont, Robert, prêtre et chapelain du temple de Laon, leur ami l'abbé cistercien de Foigny et surtout le grand précepteur de toutes les maisons templières de France, le grand maître E. de l'Île (nous ne connaissons que l'initiale E. du prénom). Le vivier resta aux mains des templiers, en possession, propriétés et commodités, moyennant redevance annuelle et perpétuelle de quinze galettes de froment à la mesure de Laon à verser à Saint Martin ainsi que 17 galettes de froment à prendre dans la cour de Catillon et cinq sous de bonne monnaie payables chaque année lors du Synode des Templiers de Laon.

La culture céréalière favorise l'élevage et, en corrélation, la construction des étables et écuries. L'avoine est destinée aux chevaux, les vaches, dans les prés, sont élevées pour leurs laitages et fromages que l'on voit sécher sur des claies à la porte des fermes, les bœufs, eux, servant au labour et au charroi des sacs de grain, des tonneaux de vin, des pierres et bois pour les constructions. Certains actes de Clanlieu nous montrent ces transports traversant la Serre. Quant au mouton, lui, il est élevé pour sa laine.

#### L'ELEVAGE DES PORCS :

Chaque famille élève des porcs ; en octobre, des troupeaux de porcs sont emmenés dans les bois et forêts de chêne pour la glandée. C'est un usage immémorial, car on sait que les Romains

achetaient à grands frais des porcs de la Gaule, à cause de l'excellence de leur viande nourrie de glands.

On le tue en décembre, pour manger la cochonnaille pendant les fêtes de fin d'année.

Un arrêté de police de Laon ordonne que :

« *Tout porc pris à vagabonder dans les rues de la ville, sera saisi par la police, abattu et livré à la maladrerie de Saint-Ladre, pour la nourriture des Lépreux.* »

Seuls, les frères de Saint-Antoine avait le droit de laisser courir les cochons dans les rues ; le règlement était sévère depuis que le dauphin, fils aîné du roi Louis VI, était tombé de cheval dans une rue de Paris par la faute d'un cochon, le jeune prince étant mort peu de jours après, des suites de sa chute.

La viande de porc était recommandée par les médecins. Constantin l'Africain (manuscrit 417) la donne aux femmes allaitant, aux jeunes gens et enfants en croissance, pour les fortifier et les empêcher de tomber en humeurs noires qui amènent la messellerie, c'est-à-dire la lèpre.

Cette petite étude sur les fermes du Laonnois n'est qu'une ébauche des recherches qui peuvent être faites en ce domaine. Déjà, un jeune étudiant, Jean-Luc Rammaert, a fait une étude plus approfondie dans un diplôme remis par lui à Lille, et je pense que lors de son retour du service militaire, il continuera ses investigations dans nos chartes et nous entretiendra lui-même de ses recherches, car un dépouillement systématique peut permettre de lever le voile sur l'état de l'Agriculture dans le Laonnois au XII<sup>e</sup> siècle, région déjà riche en fermes, en céréales, et certainement déjà à la pointe du progrès agricole.

Suzanne MARTINET

Avril 1972.

\*\*  
\*

#### NOTES SUR L'ARTICLE PRECEDENT

Les superficies et les contenance des différentes fermes de Laon et du Laonnois que cite M<sup>me</sup> MARTINET sont connues uniquement par des baux, déclarations, dénombremments, terriers des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (et non du Moyen Age) tous conservés aux Archives départementales de l'Aisne.

Ces différents documents ont été publiés par le comte de Sars dans son monumental ouvrage : « *Le Laonnois féodal* ».

Ce n'est que pour la ferme de la commanderie de Puisieux que la superficie est aussi connue pour 1319. Elle n'est pas tellement différente de celle du XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais rien ne prouve que ce soit le cas pour les autres fermes : cinq à six siècles séparent le XII<sup>e</sup> des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles :



Des changements ont donc pu facilement intervenir pendant cette longue période.

Voici le détail des références de ces différents documents :

1) Superficie et contenance de la ferme de Vaux connues par un bail du 29 janvier 1724 (Arch. de l'Aisne, G. 52). *Laonnois féodal*, tome II, p. 29.

2) Superficie et contenance de la ferme Saint-Emile et du trécent d'Aille, qui appartenaient au chapitre cathédral, connues par deux baux des 14 mars et 30 mars 1778 et un arpentage de 1754 (Arch. de l'Aisne, G 137 et G. 145). - *Laonnois féodal*, t. V, pp.155 à157.

3) Superficie et contenance de la ferme de Presles connues par un bail du 20 décembre 1777 (Arch. de l'Aisne, G 68). - *Laonnois féodal*, t. II, pp. 34-35.

4) Superficie et contenance de la ferme de Laverigny connues par un dénombrement du 30 juillet 1644 (Arch. des Ardennes, H 216). - DE SARS, *Laonnois féodal*, t. V, pp. 530-531.

Etc. etc.

Par ailleurs, si un cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Laon des XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles (ms 532) ainsi que le martyrologe du chapitre de la cathédrale du XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles (ms 341) se trouvent à la Bibliothèque municipale de Laon, les Archives départementales conservent des cartulaires du Moyen Age pour :

1) L'évêché de Laon :

G 1 - petit cartulaire (975-1267).

G 2 - grand cartulaire écrit aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles contenant des documents de 1125 à 1320.

2) Le chapitre cathédral :

G 1850 - cartulaire écrit par Jacques de Troyes au XIII<sup>e</sup> siècle et par d'autres aux siècles suivants contenant des documents de la fin du IX<sup>e</sup> à 1664.

3) L'hôtel-Dieu :

A 3 (1130-1280).

4) La ville de Laon :

AA 1 - chartrier commencé au XV<sup>e</sup> siècle contenant des documents de 1128 à 1725.

Les archives départementales possèdent aussi des cartulaires modernes mais contenant des copies de documents du Moyen Age :

H 871-873 - cartulaire de Saint-Martin transcrit au XVIII<sup>e</sup> siècle mais contenant des documents de 1124 à 1636.

D'autre part, pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, outre les documents cités plus haut, les archives de l'Aisne possèdent aussi des atlas terriers, parfois très beaux :

Citons : 1) ceux de l'abbaye Saint-Vincent pour les plateaux de Saint-Martin, Saint-Vincent et les faubourgs de Vaux, Ardon, Leuilly et Semilly (H 151 et 163).

2) Celui de la commanderie de Boncourt (H 1766).

A la Bibliothèque nationale à Paris, se trouvent de nombreux cartulaires du Moyen Age des établissements ecclésiastiques de Laon :

Abbayes Saint-Jean (1), Saint-Vincent (3), évêché (1), chapitre de la cathédrale (1), chapelains de la cathédrale (1).

C'est en utilisant le grand cartulaire de Saint-Vincent (B. N. nouvelles acquis. latines 1927) que M. MENANT, élève de l'école normale supérieure, a pu faire en 1970 une maîtrise d'histoire sur l'agriculture dans le Laonnois au XII<sup>e</sup> siècle qu'il a intitulée :

« *Aspect de l'économie rurale en Laonnois aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles* ». Nous en conservons un microfilm, malheureusement très abîmé, aux Archives de l'Aisne (I Mi 521 bis).

Les microfilms de quelques-uns de ces cartulaires de la Bibliothèque nationale se trouvent aux Archives de l'Aisne : Ceux de l'évêché, de Saint-Jean et des prébendes de la cathédrale.

G. DUMAS.

---

## Les grands conseillers généraux et parlementaires de l'Aisne au début de la 3<sup>e</sup> République

---

Le sujet choisi peut paraître bizarre. Mais c'était l'année dernière le centième anniversaire de la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux qui est toujours en vigueur. Avant cette loi, sous le Second Empire, les membres du bureau du Conseil général étaient nommés par le gouvernement et non élus par leurs pairs comme depuis le vote de cette loi. Par ailleurs, dans l'intervalle des sessions, la commission départementale n'existait pas pour contrôler l'administration du préfet. C'est la loi de 1871 qui l'a créée.

D'autre part, cinq membres du conseil général de l'Aisne entre 1871 et 1914 ont joué un rôle considérable dans la science historique, la littérature, la diplomatie et la colonisation. Ils ont été aussi parlementaires de l'Aisne. Il s'agit, d'une part, de Waddington, Henri Martin et Saint-Vallier nés entre 1810 et 1833, décédés entre 1883 et 1894 ; d'autre part de Gabriel Hanotaux et de Paul Doumer nés entre 1853 et 1857 et décédés entre 1932 et 1944.

Certes, ces cinq grands hommes son inégalement connus. Ils sont aussi moins célèbres que les grands écrivains ayant illustré auparavant ou par la suite l'Aisne comme Racine et La Fontaine au XVII<sup>e</sup> siècle, Dumas père au XIX<sup>e</sup> et Claudel au XX<sup>e</sup>. Ils le sont